



SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

EN HUIS CLOS

PROCÉDURE POUR FORMULER DES QUESTIONS OU COMMENTAIRES RELATIVEMENT AUX SUJETS À L'ORDRE DU JOUR DES SÉANCES

Vu la situation reliée à la COVID-19 et l'arrêté ministériel actuellement en vigueur et énoncé par la ministre de la Santé et des Services sociaux, les séances du conseil se tiendront en huis clos, et ce, jusqu'à nouvel ordre.

Afin d'assurer une transparence et permettre aux citoyens de s'exprimer à l'égard des sujets traités à l'ordre du jour ou tout autre service municipal, une procédure temporaire a été mise en place.

- La Municipalité diffusera sur son site Internet un projet d'ordre du jour 48 heures avant la tenue de la séance.
- Les citoyens sont invités à formuler leurs questions par courriel à l'adresse suivante, et ce, avant 15 h le jour prévu de la séance : info@matha.ca
- Un document sera mis en ligne sur notre site Internet afin de rendre accessible à la population toutes les questions et commentaires concernant les sujets inscrits à l'ordre du jour, et ce, dans un souci de transparence.
- Afin de vous informer rapidement des décisions et informations relatives aux séances du conseil, la Municipalité s'engage à rendre accessible un PROJET de procès-verbal (non approuvé) dans les 48 heures ouvrables suivant la séance. Les citoyens pourront prendre connaissance de l'essentiel des décisions et seront invités à formuler leurs questions ou commentaires, le cas échéant, par courriel à l'adresse suivante : info@matha.ca
- Les questions et commentaires reçus à la suite de la séance du conseil seront également ajoutés au document à cet effet et tel que décrit ci-dessus.

Pour les citoyennes et citoyens ne disposant pas d'une adresse courriel ou d'une connexion Internet et qui aimerait formuler une question ou un commentaire en lien avec les sujets traités à l'ordre du jour des séances du conseil, peuvent nous laisser un message vocal en composant le 450 886-3867, poste 8, et ce, en respect des délais mentionnés ci-dessus. Votre question sera prise en note et sera dirigée vers les membres du conseil municipal.